



**5N PLUS**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DATE DE PUBLICATION: le 24 mars 2021

### **5N Plus renouvelle sa facilité de crédit syndiquée de 79 M\$**

*Le renouvellement comprend une option conditionnelle permettant de porter la facilité à 124 M\$*

*Tous les montants sont exprimés en dollars américains.*

**Montréal, Québec, le 24 mars 2021** – 5N Plus inc. (« 5N Plus » ou la « Société ») (TSX : VNP), chef de file de la production de matériaux technologiques et de produits chimiques spécialisés à l'échelle mondiale, annonce aujourd'hui le renouvellement de sa facilité de crédit multidevise garantie de premier rang de 79 M\$. La facilité comprend une clause conditionnelle permettant de l'augmenter à 124 M\$.

La facilité de crédit renouvelée a une durée de deux ans, portant intérêt et une marge fondée sur le ratio de la dette consolidée de premier rang sur le BAIIA<sup>1</sup> de la Société. En plus de sa clause conditionnelle, 5N Plus peut demander que la facilité de crédit soit augmentée à 154 M\$ en vertu d'une clause accordéon prévoyant un montant additionnel de 30 M\$, sous réserve de l'approbation des prêteurs. Le syndicat de prêteurs est composé de cinq banques et institutions financières avec la banque HSBC assumant le rôle d'arrangeur principal et de chargé de la tenue des registres.

« Nous sommes heureux de bénéficier de l'appui de grandes institutions financières alors que nous poursuivons l'exécution de notre transformation stratégique visant à renforcer notre position en tant que société internationale des matériaux technologiques, déclare Richard Perron, chef de la direction financière de 5N Plus. Nous continuons à faire des progrès importants dans cette direction et en sommes récompensés par un meilleur rendement du capital investi<sup>1</sup>, des flux de trésorerie récurrents et un bilan solide. »

5N Plus demeure compétitive grâce à sa structure de coûts optimisée, à sa sélection d'initiatives de croissance prometteuses et à son solide portefeuille de clients de premier rang, essentiels à la transformation de la Société. Le capital rendu disponible par sa facilité de crédit, incluant les clauses conditionnelle et accordéon devraient permettre de financer les initiatives de croissance organique et inorganique.

« Nous continuons à nous concentrer sur l'accélération de notre croissance à long terme et nous regarderons au-delà de nos initiatives organiques actuelles pour soutenir cette trajectoire. La flexibilité supplémentaire de notre facilité de crédit sera un atout de taille dans la réalisation de ces ambitions », conclut M. Perron.

---

<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

### **À propos de 5N Plus inc.**

Chef de file de la production de matériaux technologiques et de produits chimiques spécialisés à l'échelle mondiale, 5N Plus mise sur ses capacités intégrées de recyclage et de raffinage pour assurer la pérennité de son modèle d'affaires. Son siège social est situé à Montréal (Québec, Canada). La Société gère des centres de recherche et développement, de production et de vente dans plusieurs pays, notamment en Europe, en Amérique et en Asie. À partir de diverses technologies brevetées et éprouvées, 5N Plus fabrique des produits que ses clients utilisent comme précurseurs dans le cadre de plusieurs applications électroniques, optoélectroniques, pharmaceutiques et industrielles avancées ainsi que d'applications liées à la santé et à l'énergie renouvelable. Un grand nombre des produits fabriqués par 5N Plus sont essentiels pour assurer la fonctionnalité et la performance des produits et systèmes fabriqués par ses clients, dont bon nombre sont des chefs de file dans leur secteur d'activité.

### **Mise en garde relative aux énoncés prospectifs**

Certains énoncés compris dans le présent communiqué de presse peuvent être prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les meilleures estimations dont dispose la Société à ce jour et comportent un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Une description des risques qui touchent l'entreprise et les activités de la Société est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de 2020 daté du 23 février 2021, disponible sur Société sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

En règle générale, les énoncés prospectifs se distinguent par l'emploi du futur et du conditionnel et par l'utilisation de termes tels que « croire » ou « s'attendre à », à la forme positive et négative, de variantes de ces termes ou de termes similaires. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective du présent communiqué de presse se produiront, ou s'ils se produisent, quels seront les avantages que 5N Plus pourra en tirer. Plus particulièrement, rien ne garantit la performance financière future de 5N Plus. L'information prospective contenue dans le présent communiqué de presse est valable en date de celui-ci, et la Société n'a aucune obligation de mettre publiquement à jour cette information prospective afin de tenir compte de nouveaux renseignements, obtenus ultérieurement ou autrement, à moins de n'y être obligée en vertu des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs.

### **Mesures non conformes aux IFRS**

Le BAIIA désigne le résultat net avant les charges d'intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement. Nous avons recours au BAIIA, car nous croyons qu'il constitue une mesure significative de la performance opérationnelle des activités poursuivies avant la prise en compte de l'incidence de certaines charges. La définition de cette mesure non conforme aux IFRS de la Société peut être différente de celle qu'utilisent d'autres entreprises.

Le BAIIA ajusté correspond au BAIIA tel qu'il est défini précédemment avant la dépréciation des stocks, la charge de rémunération à base d'actions, la dépréciation des actifs non courants, les coûts (produits) associés aux litiges et aux activités de restructuration, le profit sur la sortie d'immobilisations corporelles, et les pertes (profits) de change et au titre de dérivés. Nous avons recours au BAIIA ajusté, car nous croyons qu'il constitue une mesure significative de la performance opérationnelle des activités poursuivies compte non tenu de l'incidence de certaines charges. La définition de cette mesure non conforme aux IFRS de la Société peut être différente de celle qu'utilisent d'autres entreprises.

Le rendement du capital investi (« RCI ») est une mesure financière non conforme aux IFRS. Il est obtenu en divisant le BAII ajusté annualisé par le montant du capital investi à la fin de la période. Le BAII ajusté se calcule comme le BAIIA ajusté, moins l'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles (ajusté pour tenir compte de la charge au titre de l'amortissement accéléré, s'il y a lieu). Le capital investi correspond à la somme des créances, des stocks, des immobilisations corporelles, du goodwill et des immobilisations incorporelles, moins les dettes fournisseurs et charges à payer (ajustées pour tenir compte des éléments exceptionnels). Nous nous servons de cette mesure que nous avons recours à du financement par emprunts ou par capitaux propres. À notre avis, cette

mesure fournit des renseignements utiles pour déterminer si le capital investi dans les activités de la Société dégage un rendement concurrentiel. Le RCI comporte toutefois des limites puisqu'il s'agit d'un ratio. Il ne permet donc pas de fournir de renseignements quant au montant absolu du résultat net, de la dette et des capitaux propres de la Société. Certains éléments sont également exclus du calcul du RCI et d'autres sociétés pourraient utiliser une mesure similaire, calculée différemment.

– 30 –

**Pour communiquer avec nous :**

Richard Perron  
Chef de la direction financière  
5N Plus inc.  
514-856-0644  
[invest@5nplus.com](mailto:invest@5nplus.com)